

BON DE SOUSCRIPTION

Les dons versés à la FONDATION DU PATRIMOINE seront reversés au maître d'ouvrage de " Fondation du Patrimoine ~ Poste Optique de Girardin "

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Poste Optique de Girardin *

(Chèque à l'ordre de " Fondation du Patrimoine ~ Poste Optique de Girardin ")

Mon don est de _____ uros ; je bénéficie d'une économie d'impôts.**

NOM ou SOCIÉTÉ : _____

ADRESSE : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____



Coupon à renvoyer à : Mairie de Ceillac ~ 05600 CEILLAC

Email : mairie.ceillac@tiscali.fr

Site : www.fondation-patrimoine.com

* J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal si la souscription ci-dessus n'aboutissait pas.

** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal. Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu.

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Pour les entreprises, la réduction d'impôts est de 60 %, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires H.T.

Conformément à la loi " Informatique et Libertés " n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant et dont nous sommes seuls destinataires.

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration initial n'aboutissait pas.

FONDATION
DU
PATRIMOINE



FONDATION DU PATRIMOINE

Soyons acteur de la sauvegarde de notre patrimoine



Commune de CEILLAC

05600 CEILLAC

(Office du Tourisme : 04 92 45 15 17)


 *Maçonnerie*

 *Charpente*

 *Couverture*



 *Menuiserie*

 *Table d'orientation*

Souscription pour la sauvegarde du patrimoine de Ceillac

Restauration du Poste Optique de Girardin

Un poste optique, c'est une bâtisse en dur construite par l'armée à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, en général sur des crêtes en altitude, pour transmettre ou recevoir des messages optiques, en l'absence, à l'époque, de liaison télégraphique. Le système de transmission permettait de suppléer les moyens existants alors, pigeons-voyageurs, estafettes à pied ou à cheval ou même chiens estafettes...

Cette signalisation utilisait des appareils qui émettaient des faisceaux lumineux orientables en employant l'alphabet morse. La portée d'un appareil variait suivant la source lumineuse (pétrole ou acétylène) et le diamètre de la lentille. Elle s'établissait, le plus souvent, entre 24 et 36 km.

Deux postes optiques ont été construits sur Ceillac, l'un sur la tête de Favière à 2866 m (près de Girardin), l'autre sur la crête des Chambrettes à 2582 m. Le premier a été bâti en septembre 1899, le second en 1900. La population de Ceillac a participé à ces travaux.

En 1996, la commune et plusieurs bénévoles ont entrepris la restauration du poste des Chambrettes. Cette restauration a été achevée en 1997 et a consisté en une réfection complète de la maçonnerie et de la charpente.

Il est essentiel de poursuivre et de finaliser cette démarche en lançant la restauration du poste de Girardin, très dégradé et menaçant de s'effondrer.

Les postes optiques font non seulement partie du patrimoine militaire mais constituent depuis des décennies une composante incontournable du cadre de la vallée. Ils sont un but de randonnée très apprécié et leur situation, sur des sommets judicieusement choisis, en fait des points de vue exceptionnels avec, pour celui de Girardin, un regard sur la Haute-Ubaye, la vallée du Mélézet, le Queyras, les Ecrins...

Avec la participation de l'association "Les Amis de Ceillac", de la commune de Ceillac et de l'office du tourisme de Ceillac.